Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le



ID: 074-217400522-20211201-D21_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de L'an deux mille vingt et un

membres: le 30 novembre à vingt heures et trente minutes

En exercice: 15 Présents: 10 Votants: 12 POUR: 12

Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vincent TISSOT.

CONTRE:/ Date de convocation: Le 25 novembre 2021 ABSTENTION:/ Secrétaire de séance : Cécile CASSOU-LENS

Présents: Vincent TISSOT, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS, Martin

PHILIPPS

Absent(e)(s) avec procuration: Nadine CUSIN, Delphine BACHELLERIE

Absent(e)(s) sans procuration: Jérôme WAHL, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER

Délibération n° D21-20

OBJET: Décision d'engager une procédure d'acquisition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29/03/2007 ayant approuvé le plan local d'urbanisme (PLU),
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12/12/2012 ayant approuvé la modification n° l du plan local d'urbanisme (PLU),
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06/03/2013 ayant approuvé la modification simplifiée n°l du plan local d'urbanisme (PLU),
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27/10/2014 ayant approuvé la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)
- Vu la Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien du 9 novembre 2021 communiquée par Maître Vincent Ortolland, notaire à Annecy portant sur la parcelle cadastrée n° 0A-675p1 (selon plan figurant en annexe de la présente délibération) d'une superficie de 747 mètres carrés.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle 0A-675 p1 est située dans le périmètre proche du secteur de la future zone à vocation de services dans laquelle la commune souhaite réaliser divers aménagements (voies de circulation, stationnement, aménagements paysagers, surface commerciale...). A ce titre, il est primordial que la commune soit en mesure de disposer du foncier nécessaire. Il est proposé d'accepter les conditions demandées par le vendeur.

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 074-217400522-20211201-D21_20-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable du terrain d'emprise d'une superficie de 747 mètres carrés, correspondant à la parcelle cadastrée n° 0A-675 p1 selon plan figurant en annexe de la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 01/12/2021 Transmise en Sous-Préfecture le 01/12/2021 Affichée le 01/12/2021

ANNEXE A LA DELIBERATION D21-20 DU

Envoyé en préfecture le 02/12/2021 Reçu en préfecture le 02/12/2021

ID: 074-217400522-20211201-D21_20-DE

Affiché le

Commune: Cernex 074052

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A2

02

Qualité du plan : non réqulier

Par

Section

Feuille(s)

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A D'après les indications qu'ils ent foumies au bureau ;

B-En conformité d'un piquetage effectué our le terrain le

C - D'après un plan d'arpentage ou de bomage, dont copie ci-jointe, dressé

le 24/08/2021 par A2G GEOMETRES-EXPERTS.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

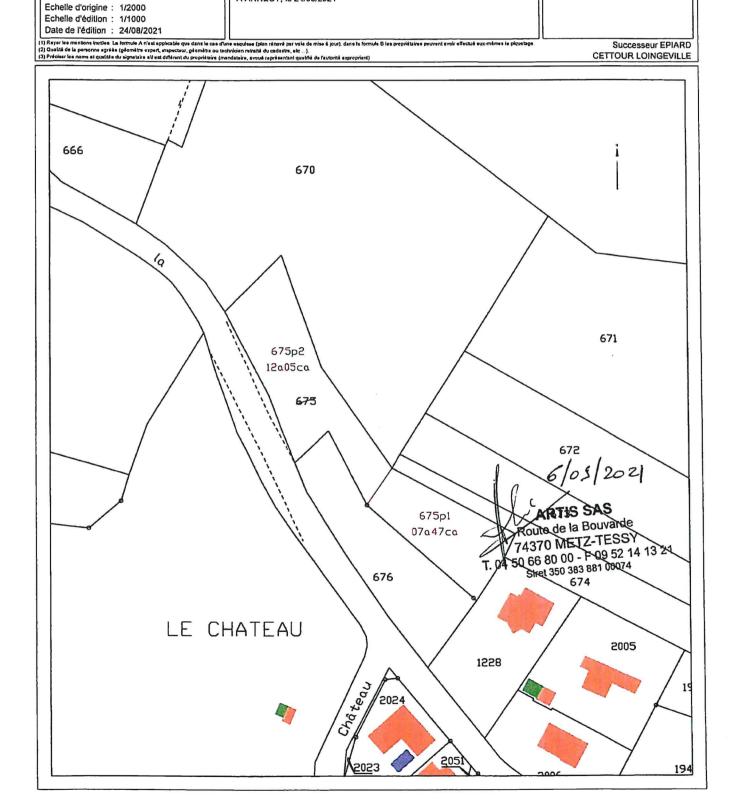
A ANNECY, le 24/08/2021

ANNECY T: 04 50 51 07 36

THÔNES T: 04 50 32 69 41 SECRETARY-FXPERTS

www.a2g-geometres-experts.com

Document dressé par : Adrien VIONNET A2G GEOMETRES-EXPERTS 96 avenue de Brogny - ANNECY Date: 24/08/2021



Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 074-217400522-20211201-D21_20-DE